

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSICQUOT Brigitte, BOURSICQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

ASSOCIATIONS - SUBVENTIONS

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'attribution des subventions aux associations suivantes :

- Solcanpo : 265.20 euros
- AMC Saintonge (Pont l'Abbé d'Arnoult) : 1 000 euros
- Les Lapidiales (Port d'Envaux) : 2 948 euros
- Les Bouchées Doubles (Port d'Envaux) : 500 euros
- La Confrérie de la Mojhette (Pont l'Abbé d'Arnoult) : 800 euros
- Société Historique de Saintonge (Romegoux) : 200 euros
- Les Visiteurs de Panloy (Port d'Envaux) : 1 500 euros
- Mémoires de Saint Porchaire (Saint Porchaire) : 250 euros
- Amicour (Saint Porchaire) : 1 500 euros
- Nostalgic Speed (Pont l'Abbé d'Arnoult) : 500 euros
- Avenir Cycliste (Nieul lès Saintes) : 630 euros
- Judo Club (Pont l'Abbé d'Arnoult) : 3 060 euros
- Badminton Club (Pont l'Abbé d'Arnoult) : 1 710 euros
- Gymnastique volontaire (Pont l'Abbé d'Arnoult) : 60 euros
- Tennis Club (Pont l'Abbé d'Arnoult) : 1 080 euros
- APPE basket (Port d'Envaux) : 3 300 euros
- Échappées Belle (Port d'Envaux) : 450 euros

AR Prefecture

017-241700517-20250924-64_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

- ~~Foyer Rural Romegoux : 50 euros~~
- Judo Club (Saint Porchaire) : 1 020 euros
- Groupement jeunes footballeurs (Trizay/Beurlay) : 3 420 euros
- Tennis Club (Saint Porchaire) : 2 160 euros
- Badminton (Saint Porchaire) : 370 euros
- Groupement jeunes Saintonge Arnoult (Pont l'Abbé d'Arnoult) : 3 270 euros
- Les Ateliers Artistiques du Bruant (Saint Porchaire) : 2 070 euros

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint-Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


COEUR DE SAINTONGE
JEAN-PASCAL MAILLE
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
SYLVAIN BARRAUD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSICQUOT Brigitte, BOURSICQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

PARC NATUREL REGIONAL – DELIBERATION CREATION SYNDICAT MIXTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.333-1 et suivants relatifs aux Parcs naturels régionaux,

Vu la délibération 2023.2104.SP du 1er décembre 2023 du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine valant décision de création du futur Parc naturel régional des marais du littoral charentais,

Vu l'avis d'opportunité favorable à la création d'un PNR sur les marais du littoral charentais du Préfet de la région Nouvelle Aquitaine en date du 23 août 2024,

Vu la délibération 2025/27 de la commune de Romegoux en date du 12 septembre 2025,

Vu la délibération 09092025_12-DE de la commune de La Vallée en date du 09 septembre 2025,

Vu la délibération 2025_07_31_02 bis de la commune de Geay en date du 31 juillet 2025,

Considérant l'intérêt patrimonial, environnemental et paysager majeur des marais du littoral charentais,

Considérant la dynamique collective engagée depuis 2018 entre collectivités et partenaires locaux,

Considérant la nécessité d'organiser une gouvernance structurée pour conduire la phase de préfiguration,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil :

- D'approuver la création d'un syndicat mixte ouvert de préfiguration du Parc naturel régional des marais du littoral charentais,
- D'approuver les statuts du syndicat mixte tel qu'annexés à la présente délibération,
- D'adhérer au syndicat mixte de préfiguration dès sa création,

AR Prefecture

017-241700517-20250924-65_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

- ~~De désigner pour représenter~~ la collectivité au sein du comité syndical du syndicat mixte de préfiguration :
 - Monsieur Sylvain BARREAUD comme représentant titulaire de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge
 - Monsieur Philippe GACHET comme représentant suppléant de la Communauté de communes Cœur de Saintonge
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette adhésion, y compris les statuts constitutifs et les conventions afférentes.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint-Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Jean-Pascal MAILLE

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SYLVAIN BARREAUD
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick
Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre
Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

EAU 17 – ADHESION COMMUNE DE SURGERES

Vu les dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du syndicat mixte Eau 17 et notamment l'article 8.3,
Vu l'arrêté préfectoral n°17-2021-02-15-002 listant les membres adhérents à Eau 17 pour les compétences à la carte : Eau, Assainissement collectif, Assainissement non collectif,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'approuver l'adhésion à Eau 17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif,

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal VIALE
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Sylvain BARREAUD
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

INFRASTRUCTURES – RENOVATION ENERGETIQUE ET EXTENSION MAISON DES RIVIERES – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération n° 28-2025 autorisant modification du plan de financement,

Considérant les ajustements des partenaires financiers potentiels, notamment la modification du taux de la DETR de 30% à 20%, la non éligibilité à la DSIL, le taux d'aide du fonds vert diminué voir la non éligibilité suivant le gain énergétique réalisé,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la modification du plan de financement du projet comme suit intégrant les travaux de rénovation énergétique dans un plan de financement unique.

AR Prefecture

017-241700517-20250924-67_2025-DE
Reçu le 03/10/2025

Projet Rénovation énergétique et extension Maison des Rivières			
Dépenses € HT		Produits € HT	
etude de sol	1 500 €	DETR	85 489 €
Travaux extension (Technique containers)	252 969 €	Leader	100 000 €
Bardage	35 000 €	AUTOFINANCEMENT	281 980 €
genie civil préparatoire	60 000 €		
Equipements	14 000 €		
Peinture	11 000 €		
travaux energetique et relamping	33 000 €		
liaison electrique et alarme incendie	5 000 €		
amenagement exterieur	5 000 €		
Sous-total travaux	417 469 €		
Honoraires maîtrise d'œuvre PRE/APS/APD/DPC/PRO/DOE	25 000 €		
Assurance dommage ouvrages, TRC	15 000 €		
Aléas et actualisation prix, taxes	10 000 €		
Sous total maître œuvre et assurances	50 000 €		
TOTAL	467 469 €		467 469 €

Concernant les différentes missions administratives nécessaires à la réalisation du projet une proposition des missions PRE/APS/ APD /DPC/ PRO/DCE prenant en compte la conception et la déclaration apportée au bâtiment existant a fait l'objet d'une consultation.

L'atelier SPINA a fait une offre reprenant l'intégralité de ces missions pour un montant de 22 344€ HT.

Un autre cabinet d'architecte a également été consulté mais n'a pas proposé d'offre pour ces missions.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du conseil le plan de financement actualisé et de retenir l'atelier Spina pour l'accompagnement de la collectivité sur les missions précitées.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE


Le Président
COEUR DE SAINTONGE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAU

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick
Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre
Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

SERVICES A LA POPULATION – PARTICIPATION SECURISATION AGENCES POSTALES

Considérant l'agression survenue dans l'agence postale des Essards, et suite à une réunion de crise avec les services de La Poste,

Considérant la nécessité de lancer une démarche de sécurisation des portes pour chaque agence communautaire,

Considérant l'urgence de la situation et la prise en charge très rapide de la commune des Essards de l'ensemble des dépenses pour sécuriser la porte et équiper de caméras l'agence postale communautaire ouverte sur la commune,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil :

- La prise en charge de la mise en place de la gâche automatisée de l'agence communautaire des Essards pour une somme de 2 880 € TTC.
- La prise en charge de l'ensemble de sécurisation des portes des 6 autres agences après état des lieux et préconisation de travaux à réaliser.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Jean-Pascal VIALE


Le Président
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

TOURISME – ECO-COMPTEURS LAPIDIALES

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entérinée par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant que la marque départementale « Les Sentiers de la Pierre » regroupe 3 sites majeurs : Les Lapidiales, L'échappée Nature « La Pierre de la Crazannes » et « La Galaxie des Pierres Levées »,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président rappelant la mise en place d'un éco-compteur sur le site de la Galaxie des Pierres Levées, et de la Pierre de Crazannes,

Considérant le relevé de cet éco-compteur de près de 60 000 visiteurs à fin août 2025 et dont le prévisionnel pour la fin d'année se situe aux 70 000 visiteurs, faisant de « la Pierre de Crazannes » un site majeur des offres « Échappée Nature » du Département de la Charente-Maritime (meilleure fréquentation annuelle) et le plus fréquenté du Pays de Saintonge Romane,

Considérant la pertinence d'analyser la fréquentation du 3^{ème} site majeur de l'entité « les sentiers de la Pierre » les Lapidiales à Port d'Envaux,

AR Prefecture

017-241700517-20250924-69_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

Monsieur le président sollicite les membres du conseil afin de pouvoir faire l'acquisition de cet éco-compteur et de l'autoriser à solliciter le département et la région sur l'aide financière qui pourrait être octroyée sur cette opération.

Plan de financement proposé

PLAN DE FINANCEMENT ECO COMPTEUR "LAPIDIALES		
COLLECTIVITE	Communauté de Communes Cœur de Saintonge	
Nature de l'opération	Implantation d'un eco compteur sur la Flow vélo	
Cout de l'opération HT	2 752,00 €	
Plan de financement	%	Montant
Conseil départemental	30	825,60 €
Région Nouvelle Aquitaine	25	688,00 €
CDC Cœur de Saintonge	45	1 238,40 €
TOTAL	100	2 752,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


Cœur de Saintonge

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23

17250 SAINT PORCHAIRE

Jean-Pascal VIAL

Le Président


Cœur de Saintonge

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BP 23

17250 SAINT PORCHAIRE

Sylvain BARREAU

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick
Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre
Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

TOURISME – CONVENTION ETUDE ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT PONTON FIXE CRAZANNES

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entérinée par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant l'inscription de la Communauté de Communes dans la politique départementale autour du Fleuve Charente, de l'amélioration et la professionnalisation de l'accueil touristique fluvial, pédestre et cyclable, et de la protection environnementale,

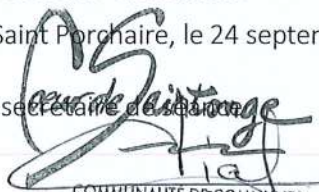
Considérant la proposition de convention du Département (propriétaire du Fleuve Charente et maître d'ouvrage des travaux de réfection ou création des haltes primaires ou secondaires) convention d'engagement pour la création d'une halte-fluviale dite secondaire sur la commune de Crazannes,

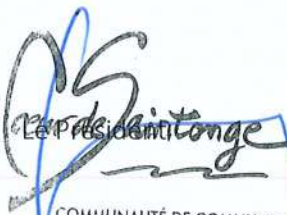
Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil pour signer ladite convention d'aménagement d'un ponton fixe avec le département de la Charente-Maritime et d'en appliquer les termes, avec un reste à charge prévisionnel de 30%, à savoir 69 515 € HT.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
17250 ST PORCHAIRE


Sylvain BARREAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
17250 ST PORCHAIRE

Restauration Collective

Autres temps

Projet Pédagogique

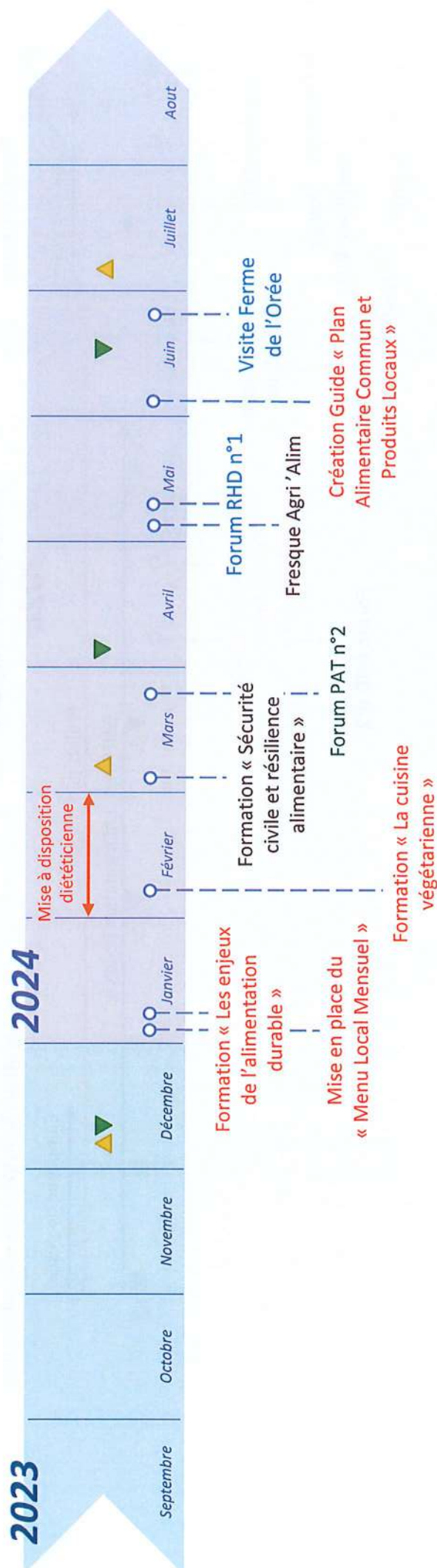
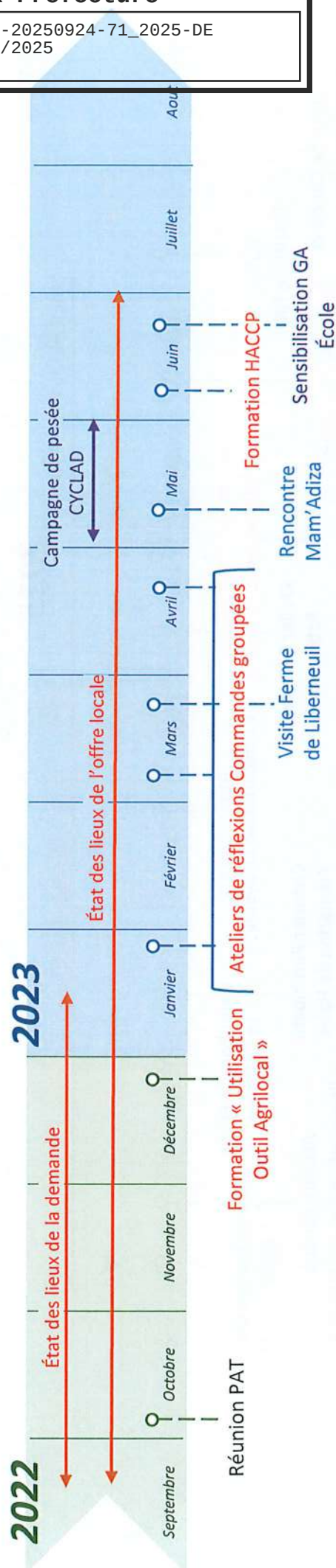
Implication Politique et Citoyenne

Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire (GA)

Temps Grand Public

Groupe de travail

Commission PAT



Restauration Collective

Rencontres Producteurs – Sorties Terrain

Lutte Contre le Gaspillage Alimentaire (GA)

Temps Grand Public

Autres temps

Projet Pédagogique

Implication Politique et Citoyenne

▲ Groupe de travail

▼ Commission PAT

2024

2025

2026

Campagne de pesée Niveau 3

Projets pédagogiques

Campagne de pesée

Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Aout

Mise en place charte d'engagement communes
Rallye Territoire BIO

Formation « Techniques pâtisserie et légumes d'hiver »
Atelier Réflexions Actions GA

Atelier Ouvert « Concertation Citoyenne »
Visite Port de Pêche La Cotinière

Sensibilisation GA École

Visites Ferme de Candé & Les Sauniers de l'Île de Ré
Formation « Cuisiner du poisson local »

Atelier Collectivité « Définition et Priorisation des Enjeux »

Chantier Participatif Plantation de Haies

Ateliers Actions « Préservation des ressources »
« Foncier Installation Transmission »
« Logistique & Distribution – Sensibilisation »

Fête de l'Arnout

2025

2026

Campagne de pesée

Projets pédagogiques

Campagne de pesée

Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Aout

Région Rentrée PAT
Fête de l'enfance
Rallye Territoire BIO
Visite La Vache Charentaise

Formation « Animation Temps Pause méridienne »
Forum RHD n°2

Fête de l'Arnout

Visite Saveurs Paysannes Charentaises

AR Prefecture

017-241700517-20250924-71 DE
Reçu le 06/10/2025



Actions PAT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) – PLAN D'ACTION 2025/2026

Vu la délibération 50/2022 actant l'engagement de la collectivité dans la démarche PAT à l'échelle de la Saintonge Romane en partenariat avec Saintes Grandes Rives l'Agglo et la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole,

Considérant le recrutement de Laurène Loutre en qualité d'ingénieur agronome chargée de la mission PAT à partir du 15/11/2023, pour accompagner les collectivités de Cœur de Saintonge et de Gémozac les 3 axes prioritaires identifiés (restauration collective – loi EGALIM, organiser la commande publique, favoriser la promotion des circuits courts auprès des habitants et la lutte contre la précarité alimentaire),

Considérant la révision du PAT Saintonge Romane en cours, et la définition des nouveaux enjeux pour la feuille de route 2026-2028, permettant la demande de labellisation niveau 1

Considérant l'exposé de Laurène Loutre, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial, présentant le plan d'actions pour l'année (scolaire) 2025-2026 à l'échelle de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge,

AR Prefecture

017-241700517-20250924-71_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la validation du plan d'actions 2025/2026 du
Projet Alimentaire Territorial.

Plan d'actions en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


JEAN PASCAL VIALE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


SYLVAIN BARRAUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents
Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick
Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre
Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – CONVENTION PARTENARIAT PUBLIC PUBLIC

Vu la délibération 50/2022 actant l'engagement de la collectivité dans la démarche PAT à l'échelle de la Saintonge Romane en partenariat avec Saintes Grandes Rives l'Agglo et la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole,

Considérant le recrutement de Laurène Loutre en qualité d'ingénieur agronome chargée de la mission PAT à partir du 15/11/2023, pour accompagner les collectivités de Cœur de Saintonge et de Gémozac les 3 axes prioritaires identifiés (restauration collective – loi EGALIM, organiser la commande publique, favoriser la promotion des circuits courts auprès des habitants et la lutte contre la précarité alimentaire),

Considérant la révision du PAT Saintonge Romane en cours, et la définition des nouveaux enjeux pour la feuille de route 2026-2028, permettant la demande de labellisation niveau 1

Considérant l'exposé de Mathieu Barbaud, Directeur Général des Services, présentant l'accord des territoires pour une convention de mise à disposition à hauteur de 30% du poste de la chargée de mission PAT vers la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole,

AR Prefecture

017-241700517-20250924-72_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil pour signer les conventions de partenariat public public de mise à disposition du poste PAT vers la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole et en appliquer les termes pour les années 2023-2024 et 2025-2026.

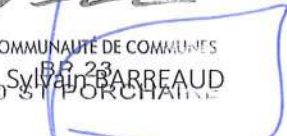
ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


COEUR DE SAINTONGE
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE


Le Président


COEUR DE SAINTONGE
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE


**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – CONVENTION PARTENAIRES AGRICOLES

Vu la délibération 50/2022 actant l'engagement de la collectivité dans la démarche PAT à l'échelle de la Saintonge Romane en partenariat avec Saintes Grandes Rives l'Agglo et la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole,

Considérant le recrutement de Laurène Loutre en qualité d'ingénieur agronome chargée de la mission PAT à partir du 15/11/2023, pour accompagner les collectivités de Cœur de Saintonge et de Gémozac les 3 axes prioritaires identifiés (restauration collective – loi EGALIM, organiser la commande publique, favoriser la promotion des circuits courts auprès des habitants et la lutte contre la précarité alimentaire),

Considérant la révision du PAT Saintonge Romane en cours, et la définition des nouveaux enjeux pour la feuille de route 2026-2028, permettant la demande de labellisation niveau 1

Considérant l'exposé de Laurène Loutre, chargée de mission PAT, présentant l'intérêt des partenariats avec les acteurs agricoles et ainsi la volonté de consolider de façon plus forte l'engagement de la collectivité à soutenir l'émergence d'un territoire agro écologique,

AR Prefecture

017-241700517-20250924-73_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer et appliquer les termes des conventions futures définies avec les différents partenaires agricoles engagés dans la démarche PAT.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


Jean-Pascal VIALLE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE

Le Président


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SYLVAIN BARREAUD
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – DEFI FAMILLE

Vu la délibération 50/2022 actant l'engagement de la collectivité dans la démarche PAT à l'échelle de la Saintonge Romane en partenariat avec Saintes Grandes Rives l'Agglo et la Communauté de Communes de Gémovac et de la Saintonge Viticole,

Considérant le recrutement de Laurène Loutre en qualité d'ingénieur agronome chargée de la mission PAT à partir du 15/11/2023, pour accompagner les collectivités de Cœur de Saintonge et de Gémovac les 3 axes prioritaires identifiés (restauration collective – loi EGALIM, organiser la commande publique, favoriser la promotion des circuits courts auprès des habitants et la lutte contre la précarité alimentaire),

Considérant la révision du PAT Saintonge Romane en cours, et la définition des nouveaux enjeux pour la feuille de route 2026-2028, permettant la demande de labellisation niveau 1

Considérant l'exposé de Laurène Loutre, chargée de mission Projet Alimentaire Territorial, sur la mise en place d'une action de sensibilisation auprès du grand public, nommée « Défi famille »,

AR Prefecture

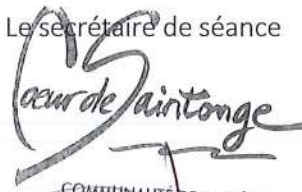
017-241700517-20250924-74_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour lancer ladite action et pour engager les dépenses auprès du GAB 17 (Groupement des Agriculteurs BIO de Charente-Maritime), porteur du dispositif, pour un montant de 2 454 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Jean-Pascal VALLÉE
BP 23
17250 ST PORCHAIRE


Le Président
Coeur de Saintonge
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAU



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président rappelle que les décisions modificatives sont des documents budgétaires qui permettent d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président propose les ajustements suivants sur le budget principal :

AR Prefecture

017-241700517-20250924-75_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

DEPENSES INVESTISSEMENT				RECETTES INVESTISSEMENT			
Article	Opé	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant	
21751	61	Voirie La Vallée	30 000,00	O21		33 500,00	
21838	42	Maison des Rivières	3 500,00				
TOTAL			33 500,00	TOTAL			33 500,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
Article		Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant	
O23		Virement à la section d'investissement	33 500,00				
60621		Combustible	150,00				
615221		Bâtiments publics	2 000,00				
615232		Réseaux	2 000,00				
61558		Autres biens mobiliers	2 000,00				
627		Services bancaires	500,00				
6355		Taxes et impôts	500,00				
6415		Congés payés	2 000,00				
6455		Cotisations assurances personnel	6 000,00				
6458		Cotisations organismes sociaux	3 000,00				
6475		Médecine du travail	1 000,00				
6478		Autres charges sociales	500,00				
7391118		Autres restitutions titre dégrèvement	1 500,00				
6541		Créances admises en non valeur	3 500,00				
6542		Créances éteintes	1 700,00				
65811		Droits d'utilisation informatique en nuage	8 000,00				
675		Valeur comptable des immobilisations	9 120,00				
65888		Autres	-76 970,00				
TOTAL			0,00	TOTAL			0,00

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23

17250 ST PORCHAIRE

Jean-Pascal VIALE

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SYLVAIN BARREAU
17250 ST PORCHAIRE

AR Prefecture

017-241700517-20250924-76_2025-DE
Reçu le 06/10/2025



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2026

Date et n° de délibération portant création ou modif. du temps de travail	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	POURVU	DUREE HEBDO DE SERVICE	STATUTS	MISSIONS	DATE DE LA NOMINATION DANS LE GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE									
Délib. 65/2022 CC 07/06/2022	Attachée principale	A	1	1	35h00	Titulaire	Chargée de mission patrimoine et tourisme	01/07/2022	100%
Délib 105/2023 CC 22/11/2023	Attaché	A	1	1	35H00	Titulaire	Directeur Général des services	15/01/2024	100%
Délib 111/2022 CC 28/09/2022	Rédacteur	B	1	1	35H00	Titulaire	Instructeur du droit des sols	01/08/2024	100%
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35H00	Titulaire	Chargée des Finances et RH	01/07/2023	100%
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35H00	Titulaire	Assistante de direction Chargée de communication	01/07/2023	100%
Délib n° 46/2024 CC du 10/04/2024	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	35H00	Titulaire	Instructeur du droit de sols	01/05/2024	100%
Délib n° 39/2025 CC du 09/04/2025	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargé comptabilité /redevance	01/07/2025	100%
Délib n° 46/2024 CC du 10/04/2024	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1	35h00	Titulaire	Gérante postale	02/10/2024	100%
Délib n° 39/2025 CC du 09/04/2025	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	19h00	Titulaire	Gérante postale	01/05/2025	100%
Délib n° 43bis/2021 CC du 24/02/2021	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	16h00	Titulaire	Gérante postale	01/10/2021	100%
Délib n° 33/2017 CC du 12/04/2017	Adjoint administratif	C	1	0	35h00	Titulaire	Chargé comptabilité /redevance	01/07/2017	vacant
Délib n° 24/2023 CC du 15/02/2023	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargée d'accueil	01/04/2023	100%
Délib n° 84/2022 CC du 28/07/2022	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargée d'accueil FS	01/10/2022	100%
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargée d'accueil FS	04/07/2023	100%
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Titulaire	Conseiller numérique	01/09/2023	100%
Délib n° 59/2024 CC du 19/06/2024	Adjoint administratif	C	1	1	30h00	Stagiaire	Agent de gestion administrative	01/10/2024	100%
Délib n° 11/2022 CC du 26/01/2022	Adjoint administratif	C	1	1	20h30	Titulaire	Gérante postale	01/05/2022	100%
Délib n° 72/2014 CC du 18/09/2014	Adjoint administratif	C	1	0	19h00	Titulaire	Gérante postale	01/01/2015	vacant
Délib n° 55/2023 CC du 12/04/2023	Adjoint administratif	C	1	1	19h00	Titulaire	Gérante postale	01/11/2023	100%
Délib n° 73/2018 CC 04/07/2018	Adjoint administratif	C	1	1	16h00	Titulaire	Gérante postale	01/10/2018	
FILIERE ANIMATION									
Délib n° 25/2020 CC du 26/02/2020	Animateur	B	1	1	35h00	Titulaire	Coordonnateur PEL	01/09/2020	100%

AR Prefecture

017-241700517-20250924-76_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

Délib n° 75/2020 CC du 23/09/2020	Adj. d'animation pal 1ère cl			1	35h00	Titulaire	Directeur SecJ	01/11/2020	100%
Délib n° 39/2025 CC du 09/04/2025	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1	35h00	Titulaire	Chargé coopération territoriale	01/05/2025	100%
Délib n° 64/2016 CC du 13/10/2016	Adjoint d'animation	C	1	0	35h00	Titulaire	Chargé coopération territoriale	01/01/2017	vacant
Délib n° 86/2018 CC du 07/11/2018	Adjoint d'animation	C	1	1	35H00	Titulaire	Animatrice	01/01/2019	100%
Délib n° 85bis/2022 CC du 28/07/2022	Adjoint d'animation	C	1	1	35H00	Stagiaire	Animateur	23/09/2022	100%
Délib n° 86/2018 CC du 07/11/2018	Adjoint d'animation	C	01/01/1900	00/01/1900	35H00	Titulaire	Animateur	01/01/2019	vacant
Délib n° 59/2024 CC du 19/06/2024	Adjoint d'animation	C	1	1	35h00	Stagiaire	Animateur	01/09/2024	100%
FILIERE TECHNIQUE									
Délib n° 5/2018 CC du 06/02/2018	Technicien principal 1è classe	B	1	1	35h00	Titulaire	Chargé de mission aménagement environnement	01/04/2018	100%
Délib n° 134/2021 CC du 24/11/2021	Agent de maîtrise	C	1	1	35h00	Titulaire	Agent de voirie	15/01/2022	
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint technique	C	1	0	35h00	Titulaire	Agent technique	01/07/2023	100%
Délib n° 91/2024 CC du 20/11/2024	Adjoint technique	C	1	0	35h00		Agent technique	01/01/2025	100%
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Adjoint technique	C	1	1	35H00	Titulaire	Instructeur du droit des sols	01/11/2022	100%
Délib n° 76/2025 CC du 24/09/2025	Adjoint technique	C	1	1	35H00	Stagiaire	Agent technique	01/01/2026	100%
Délib n° 135/2021 CC 24/11/2021	Adjoint technique	C	1	1	10H00	Titulaire	Agent d'entretien	01/01/2022	100%
FILIERE SOCIALE									
Délib n° 98/2020 CC du 25/11/2020	Educateur jeunes enfants classe except	A	1	1	35h00	Titulaire	Responsable RPE SUD	16/01/2014	100%
Délib n° 39/2025 CC du 09/04/2025	Educateur jeunes enfants classe except	A	1	1	35H00	Titulaire	Responsable RPE NORD	01/05/2025	100%
Délib n° 75/2023 CC du 07/06/2023	Educateur jeunes enfants	A	1	0	35H00	Titulaire	Responsable RPE NORD	01/08/2023	vacant
EMPLOIS CONTRACTUELS									
Délib n° 76/2025 CC du 24/09/2025	Ingénieur	A	1	1	35H00	Contractuelle	Chargée de mission PAT	15/11/2025	100%
Délib 39/2025 CC du 09/04/2025	Attaché	A	1	1	35H00	Contractuelle	Responsable urbanisme	01/06/2025	100%
Délib n° 22/2025 CC du 19/02/2025	Adjoint technique	C	1	1	15h00	Contractuel	Agent d'entretien	01/04/2025	100%
Délib n° 91/2024 CC du 20/11/2024	Adjoint administratif	C	1	1	35h00	Contractuel	Chargé dévpt touristique	01/03/2025	100%
Délib n° 63/2025 CC du 25/06/2025	Adjoint d'animation	C	1	0	35h00	Contractuel	Animatrice	01/09/2025	100%

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents

Mmes BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine, GUIBERTEAU Cathie, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude

Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, RAFFE David, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : SCHNEIDER Alexandre

Excusés : BELLET Gisèle (pouvoir à GACHET Philippe), LOUASSIER Nadège, MACHEFERT Patrick, MICHAUD Jacky (pouvoir à BOISSEAU Béatrice), STAUDER Jean-Denis (pouvoir à SCHNEIDER Alexandre)

Date de la convocation : 16 septembre 2025

Présents : 28

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant les besoins du service technique et la fin du contrat à durée déterminée de l'agent technique au 31/12/2025, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial, poste de catégorie C, filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Entretien des espaces verts, du matériel, des bâtiments et structures de jeux communautaires.

- Suivi et entretien du parc de véhicules de la CDC.
- Entretien des voiries et sites d'intérêt communautaires.
- Participation logistique à la préparation d'événements portés par la collectivité.

Si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ce poste, en application de l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

Application de l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique

Travail à temps complet annualisé

Date d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2026

Niveau : poste de contractuel catégorie C

Définition du poste : agent technique

Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans

Rémunération : grille indiciaire applicable au grade retenu du cadre d'emploi des adjoints techniques

Régime indemnitaire en vigueur

Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de la collectivité

Considérant les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines,

Considérant que dans ce cadre, la collectivité a recruté un agent depuis le 1^{er} octobre 2022 en contrat à durée déterminée afin de développer une communauté d'acheteurs en restauration collective et favoriser l'accès aux produits locaux sur le territoire,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger le contrat de l'agent afin de poursuivre et mener à bien ce projet pour une durée de 24 mois supplémentaires,

Considérant que son poste est de nouveau éligible au soutien européen pour lequel la collectivité a déjà fait une demande préalable pour les années 2026/2027.

Considérant qu'il convient d'ouvrir ce poste à temps complet en catégorie A de la filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux en contrat de projet à compter du 15 novembre 2025,

Considérant que le poste sera mutualisé avec la Communauté de Communes de Gémovac et de la Saintonge Viticole à hauteur de 30%,

Considérant que cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet identifié à savoir :

- o Animation d'ateliers avec les agents de cantine et de rencontres avec les producteurs locaux :
- o Accompagnement individuel ou collectif des outils numériques, des savoir-faire et réglementations :
- o Création d'un outil numérique commun
- o Etudes : Avancer sur la réflexion de construction de la communauté d'acheteur en terme juridique et économique - Travail de réflexion sur le développement d'un système logistique optimisé
- o Interventions de professionnels extérieurs pour accompagner les agents aux changements de pratiques, pour informer et sensibiliser les élus, etc...

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création de l'emploi permanent suivant au 1^{er} janvier 2026 :
 - 1 adjoint technique territorial à temps complet
- d'approuver la création de l'emploi non permanent suivant au 15 novembre 2025 :
 - 1 Ingénieur territorial à temps complet

AR Prefecture

017-241700517-20250924-76_2025-DE
Reçu le 06/10/2025

- d'autoriser le Président à signer tous les documents et contrat relatifs à la présente délibération,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Tableau en annexe

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 24 septembre 2025

Le secrétaire de séance


COmmunauté de Communes
Jean-Pascal VALE
17250 ST PORCHAIRE


Le Président
COmmunauté de Communes
BP 23
Sylvain BARREAU
17250 SAINT PORCHAIRE